

CONTRÔLE SUR PIECES DE LA RÉSIDENCE LE PONT AUX MOINES

Juillet 2024

Tableau de synthèse des prescriptions et des recommandations définitives

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	Prescription_01	Finaliser le projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	6 mois	Projet d'établissement
Ecart_02 et Ecart_03	1 - Gouvernance	Prescription_02	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) en matière de composition des conseils de la vie sociale (CVS de chaque résidence et CVS « plénier »).	6 mois	Décision instituant les CVS (sous forme de liste nominative des membres du CVS)
Ecart_04	1 - Gouvernance	Prescription_03	Mettre en conformité les relevés de conclusion du conseil de la vie sociale dans le respect de la réglementation (article D311-20 du CASF) : signature des comptes rendus par le président du CVS une fois désigné.	6 mois	Relevés de conclusion du conseil de la vie sociale.
Ecart_05	1 - Gouvernance	Prescription_04	Compléter le règlement de fonctionnement afin d'être en conformité avec la réglementation (articles R311-35 du CASF)	3 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_06	1 - Gouvernance	Prescription_05	Rechercher un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur

Remarque_06, Remarque_07, Remarque_08	3 – Gestion des risques	Prescription_07	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formalisant une procédure prévoyant les modalités d'information aux personnels sur l'obligation de signalement, la marche à suivre et le retour systématique qui doit être fait sur le traitement de leurs signalements. - Intégrant pleinement le dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles à la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement, en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS - Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS. 	6 mois	<p>Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables actualisée</p> <p>Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et familles actualisée</p> <p>Calendrier des réunions d'analyse de pratiques professionnelles</p>
Remarque_02	1 - Gouvernance	Recommandation_02	Poursuivre la formalisation des décisions prises par la direction et assurer la bonne diffusion de ces décisions.		
Remarque_03	1 - Gouvernance	Recommandation_03	Améliorer l'encadrement et la coordination de l'équipe soignante au sein de l'établissement en recrutant un(e) IDEC.		
Remarque_04	2 -Ressources Humaines	Recommandation_04	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	Recommandation_05	Elaborer un plan de continuité d'activité		

350006920_CIAS A L'OUEST DE RENNES